

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 3 février 2020 à 20h00 en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal du 6 janvier 2020
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Demande de commandite pour le Grand Bal des Scouts de la Montérégie
 - 6.2 Demande de la Fondation Pierre Breton – Achat de billets de spectacle
 - 6.3 Demande de la Fondation Les Enfants de l'Opéra – Soutien financier 2020
 - 6.4 Demande de renouvellement du contrat de location des locaux – Corps des Cadets 2917 Rouville
7. Avis de motion, lecture, adoption de règlement
 - 7.1 Avis de motion : Règlement 2020-275 amendant le règlement no. 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier la terminologie d'immeuble protégé
 - 7.2 Adoption du projet de règlement 2020-275 amendant le règlement no. 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier la terminologie d'immeuble protégé
 - 7.3 Avis de motion : règlement 2020-276 amendant le règlement de zonage no. 2018-242 afin d'ajouter des usages accessoires à l'usage principal « agricole » et de modifier les limites des zones 613, 626, 627 et 637
 - 7.4 Adoption du premier projet de règlement 2020-276 amendant le règlement de zonage no. 2018-242 afin d'ajouter des usages accessoires à l'usage principal « agricole » et de modifier les limites des zones 613, 626, 627 et 637
 - 7.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-277 modifiant le règlement 2028-256 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 32A du ruisseau de la Branche du Rapide
 - 7.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-278 modifiant le règlement 2027-230 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques
 - 7.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-279 relativement aux opérations de déneigement avec souffleur
8. Administration et greffe
 - 8.1 Demande d'avis à la MRC de Rouville relativement à la conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* suite à l'adoption des projets de règlements 2020-275 et 2020-276
 - 8.2 Adhésion 2020 à la campagne de promotion touristique régionale
 - 8.3 Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie : avis à la Commission municipale concernant une demande d'exemption de taxes
 - 8.4 Adhésion à l'Entente entre l'UMQ et Énergir

- 8.5 Plan d'action pour la réfection et l'aménagement des Branches 1 et 3 du cours d'eau Soulanges – Mandat à Consumaj
 - 8.6 Demande à la MRC de Rouville – Modification de l' « Entente de relative à la gestion des travaux d'aménagement, d'entretien et de nettoyage dans les branches 3 et 5 du Cours d'eau Soulanges par la municipalité de Rougemont »
9. Ressources humaines
- 9.1 Embauche du coordonnateur des loisirs et du tourisme
10. Loisirs
- 10.1 Adoption des coûts du camp de jour de la relâche scolaire
11. Eau potable et eaux usées
- 11.1 Programme de communication simultanée avec les Industries Lassonde – Paiement de factures
 - 11.2 Achat de compteurs d'eau
 - 11.3 Campagne d'échantillonnage et caractérisation des sources – Mandat à Consumaj
12. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
13. Période de questions réservée à l'assistance
14. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

M. Éric Fortin propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20h00.

Sont présents :

- Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
- Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
- Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
- Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4
- Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
- Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

20-02-3881

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'ordre du jour ne peut être modifié.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-02-3882

Adoption du procès-verbal du 6 janvier 2020

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2020 tel que rédigé.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-02-3883

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été présentée au comité finance nommé par le maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'approuver :

- La liste des comptes du budget des activités financières au 6 janvier 2020 pour un montant total de 385 968.65 \$ incluant les quotes-parts

trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;

- La liste des déboursés payés d'avance au 6 janvier 2020 au montant de 53 486.46 \$;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 29 décembre 2019 au 25 janvier 2020 au montant de 55 353.85 \$;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 6

Vote contre :

Demande de commandite pour le Grand Bal des Scouts de la Montérégie

Le conseil prend acte de la demande mais ne désire pas y donner suite.

20-02-3884

Demande de la Fondation Pierre Breton – Achat de billets de spectacle

CONSIDÉRANT QUE

la Fondation Pierre Breton adresse au conseil municipal, une demande de participation à la campagne de financement pour l'achat de billets pour le spectacle-bénéfice de Dan Bigras qui aura lieu le 28 mars prochain à Granby;

CONSIDÉRANT QUE

la fondation a pour but d'offrir un déjeuner ou des collations santé aux élèves provenant de milieux défavorisés sur le territoire de la circonscription fédérale de Shefford;

CONSIDÉRANT QUE

la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de ne pas acheter de billets pour le spectacle-bénéfice du 28 mars prochain faute de disponibilité mais de faire un don de 100\$ à la Fondation Pierre Breton afin de les soutenir dans leur mission.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-02-3885

Demande de la Fondation Les Enfants de l'Opéra – Soutien financier 2020

CONSIDÉRANT QUE

la Fondation « Les Enfants de l'Opéra » adresse au conseil municipal, une demande de don pour leur activités 2020;

CONSIDÉRANT QUE

l'organisme a pour mission de soutenir le développement du plein potentiel des enfants de 4 à 17 ans à travers l'art, l'éducation, le sport et la santé, contribuant ainsi à bâtir leur confiance et leur estime de soi;

CONSIDÉRANT QUE

la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de verser un montant de 250\$ à la Fondation « Les Enfants de l'Opéra ».

Vote pour : 6

Vote contre :

20-02-3886

Demande de renouvellement du contrat de location des locaux – Corps des Cadets 2917 Rouville

CONSIDÉRANT QUE

le Corps des Cadets 2917 Rouville adresse au conseil municipal une demande pour le renouvellement du prêt des locaux au Centre des loisirs Cousineau-Saumure;

CONSIDÉRANT QUE

l'organisme utilise déjà les installations du Centre des loisirs, ainsi qu'un local situé au 990 rue Principale pour l'entreposage et est respectueuse des installations municipales;

CONSIDÉRANT QUE le Corps des Cadets favorise l'épanouissement des jeunes et les prépare à faire la transition vers l'âge adulte en leur donnant les outils nécessaires pour relever les défis de la société moderne;

CONSIDÉRANT QUE le Corps des Cadets 2917 Rouville compte de nombreux jeunes provenant de Rougemont et que l'organisme réalise de nombreuses heures de bénévolat lors des activités municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de renouveler l'entente avec le Corps des Cadets 2917 Rouville pour la prochaine année, soit du 22 janvier 2020 au 20 janvier 2021 aux mêmes termes et conditions déjà en vigueur.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-02-3887

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-275 amendant le règlement no. 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier la terminologie d'immeuble protégé
Monsieur Éric Fortin, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2020-275 amendant le règlement no. 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier la terminologie d'immeuble protégé qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2020-275 et en fait la présentation. Des copies du projet de règlement a été rendue disponible dans la salle.

20-02-3888

Adoption du premier projet de règlement 2020-275 amendant le règlement no. 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier la terminologie d'immeuble protégé

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont désire assurer la pérennité des activités agrotouristiques sur son territoire afin de favoriser la rentabilité des exploitations agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2018-242 définit les zones d'implantation de nouvelles activités d'élevage ainsi que l'agrandissement et l'augmentation de la capacité des installations existantes ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été suivie, à savoir, un avis de motion dûment donné le 3 février 2020, l'adoption du projet de règlement le 3 février 2020;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2020-275 amendant le règlement no. 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier la terminologie d'immeuble protégé, tel que présenté. Il est de plus résolu de transmettre une copie de la présente résolution et du projet de règlement à la MRC de Rouville pour avis. Le projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-02-3889

Avis de motion : règlement 2020-276 amendant le règlement de zonage no. 2018-242 afin d'ajouter des usages accessoires à l'usage principal « agricole » et de modifier les limites des zones 613, 626, 627 et 637

programme de mise aux normes des installations septiques qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2020-278 et en fait la présentation. Des copies du projet de règlement a été rendue disponible dans la salle.

20-02-3893

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-279 relativement aux opérations de déneigement avec souffleur.

Monsieur Pierre Dion, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2020-279 relativement aux opérations de déneigement avec souffleur qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2020-279 et en fait la présentation. Des copies du projet de règlement a été rendue disponible dans la salle.

20-02-3894

Demande d'avis à la MRC de Rouville relativement à la conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé suite à l'adoption des projets de règlements 2020-275 et 2020-276

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'adoption des règlements 2020-275 amendant le règlement no. 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier la terminologie d'immeuble protégé et 2020-276 amendant le règlement de zonage no. 2018-242 afin d'ajouter des usages accessoires à l'usage principal « agricole » et de modifier les limites des zones 613, 626, 627 et 637;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements sont adoptés dans le but d'assurer la pérennité des activités agrotouristiques sur le territoire afin de favoriser la rentabilité des exploitations agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les règlements sont soumis à l'approbation de la MRC de Rouville afin d'évaluer sa conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QU' il est important pour la municipalité d'accélérer le processus de modification des règlements touchés et que pour ce faire, elle désire d'adjoindre les services de la MRC de Rouville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de transmettre les projets de règlements 2020-275 et 2020-276 et de demander à la MRC de Rouville son avis relativement à la conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé*.

Vote pour : 6

Vote contre :

Adhésion 2020 à la campagne de promotion touristique régionale

Le conseil prend acte de la demande mais ne désire pas y donner suite.

20-02-3895

Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie : avis à la Commission municipale concernant une demande d'exemption de taxes

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie a présenté une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de toutes taxes foncières à la Commission municipale du Québec, en vertu des articles 243.1 et ss. de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est favorable au renouvellement de cette reconnaissance, l'organisme étant le seul utilisateur de l'immeuble du 200, rue Josée et les

activités qui y sont exercées étant comprises dans la liste prévue à la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu de transmettre à la Commission municipale du Québec un avis favorable à la demande d'exemption de taxes foncières de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-02-3896

Adhésion à l'Entente entre l'UMQ et Énergir

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT QU' il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QU' il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir telles que soumises et qu'une copie de la présente résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-02-3897

Plan d'action pour la réfection et l'aménagement des Branches 1 et 3 du cours d'eau Soulanges – Mandat à Consumaj

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rouville détient la compétence exclusive sur les cours d'eau de son territoire, tel que prévu par la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rouville et la Municipalité de Rougemont ont prévue une entente afin de permettre à la Municipalité d'intervenir dans les Branches 3 et 5 du Cours d'eau Soulanges compte tenu du caractère particulier desdites branches sur le territoire de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a demandé à la MRC de Rouville d'ajouter la Branche 1 du même Cours d'eau dans l'entente à signer;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Consumaj a procédé dans les dernières années à l'élaboration d'un plan directeur pour la Branche 3 et à une étude de caractérisation de la branche 5 et quelle est bien au fait des particularités du cours d'eau Soulanges sur le territoire de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2019-265 sur la gestion contractuelle prévoit que « *pour certains contrats, la Municipalité n'est assujettie à aucune procédure particulière de mise en concurrence (appel d'offres public ou sur invitation)* » et ce, conformément au Code Municipal et plus précisément au 4^e alinéa de l'article 938.1.2;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a respecté les mesures prévues au règlement 2019-265 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'accepter l'offre de service de Consumaj pour la réalisation du plan directeur des Branches 1 et 3, se détaillant comme suit :

- Branche 3
 - Plans et devis – Infrastructures : 17 000\$
 - Demande d'autorisation au MELCC : 16 000\$
- Branche 1
 - Plans et devis – Infrastructures : 8 000\$
 - Surveillance des travaux (si nécessaire) : 14 850 \$
 - Demande d'autorisation au MELCC (si nécessaire) : 16 000\$

Le tout selon les termes et conditions détaillés dans l'offre de services fournis par Consumaj.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-02-3898

Demande à la MRC de Rouville – Modification de l' « Entente relative à la gestion des travaux d'aménagement, d'entretien et de nettoyage dans les branches 3 et 5 du Cours d'eau Soulanges par la municipalité de Rougemont »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont et la MRC de Rouville se sont entendus sur les termes d'une entente afin de permettre à la municipalité de procéder aux travaux d'aménagement, d'entretien et de nettoyage des Branches 3 et 5 du Cours d'eau Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre les deux parties n'a pas encore été signée;

CONSIDÉRANT QUE une partie de la canalisation de la Branche 1 du Cours d'eau Soulanges, aussi appelé « Ruisseau déversant du Lac » s'est affaissée en janvier causant une détérioration de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des travaux temporaires afin de sécuriser la chaussée mais que des travaux plus importants devront être réalisés dès le printemps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu de demander à la MRC de Rouville la modification de l' « *Entente relative à la gestion des travaux d'aménagement, d'entretien et de nettoyage dans les branches 3 et 5 du Cours d'eau Soulanges par la municipalité de Rougemont* » afin d'ajouter la Branche 1 du Cours d'eau Soulanges (Ruisseau déversant du Lac) et permettre à la municipalité d'intervenir dans ledit cours d'eau aux mêmes termes et conditions déjà établis dans l'entente.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-02-3899

Embauche du coordonnateur des loisirs et du tourisme

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur des loisirs et du tourisme est vacant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel de candidature afin de combler la vacance du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'embaucher Monsieur Bruno Larose, résident de St-Césaire, au poste de coordonnateur des loisirs et du tourisme, aux termes et conditions établit dans le contrat de travail à signer.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-02-3900

Adoption des coûts du camp de jour de la relâche scolaire

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la municipalité offrira un service de camp de jour durant la relâche scolaire;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir les coûts reliés au camp de jour de la semaine de relâche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'adopter la grille de coûts suivantes pour le camp de jour de la semaine de relâche.

	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
CAMP DE JOUR À LA JOURNÉE	25.00\$	40.00\$
SERVICE DE GARDE (SDG) À LA JOURNÉE	5.00\$	5.00\$
FORFAIT SEMAINE COMPLÈTE SANS SDG	100.00\$	180.00\$
FORFAIT SEMAINE COMPLÈTE AVEC SDG	120.00\$	200.00\$

Vote pour : 6

Vote contre :

20-02-3901

Programme de communication simultanée avec les Industries Lassonde – Paiement de factures

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont et l'entreprise A. Lassonde inc. ont mises sur pied un programme de communication simultanée des niveaux et besoins d'eau potable afin de mieux gérer la consommation;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties se sont entendues pour assumer chacunes 50% des coûts dudit programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu de payer la facture F20191219-1 au montant de 16 510.52\$ (incluant le crédit de la facture F20191115-1)) émise par A. Lassonde inc. représentant 50 % des coûts du programme. Il est de plus résolu que la somme soit prise à même le surplus affecté accumulé à l'eau potable.

Vote pour : 6

Vote contre :

Achat de compteurs d'eau

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

20-02-3902

Campagne d'échantillonnage et caractérisation des sources – Mandat à Consumaj – Division Environnement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont désire faire effectuer un suivi des rejets à l'égout;

CONSIDÉRANT QUE dans un souci de transparence, la municipalité désire confier la campagne d'échantillonnage et le suivi de celle-ci à un tiers;

CONSIDÉRANT QUE la firme Consumaj – Division environnement a les compétences afin d'assurer le suivi et la réalisation de la campagne, en plus d'être aux faits des problématiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'accepter l'offre de service de la firme Consumaj – Division Environnement pour la réalisation de la campagne d'échantillonnage et la caractérisation des sources de rejets au montant de 7 450\$ avant taxes incluant la production d'un rapport final.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-02-3903

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 4^e jour de février 2020

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire

PROJET